



**Bulletin Municipal n° 115
NOVEMBRE 2015**



LE MOT DU MAIRE

De nouveaux équipements pour notre commune : après la cantine inaugurée en septembre et que vous avez peut être pu visiter, un plateau sportif est mis à la disposition des jeunes de notre village.

Cette nouvelle structure est très appréciée puisqu' ils l'utilisent régulièrement depuis la fin des travaux et je vous invite donc à venir la découvrir.

Cet équipement sera le support de nouvelles activités qui seront encadrées par la municipalité avec l'aide de jeunes du village qui souhaitent favoriser la pratique du volley, du handball ou du basket ; d'autres sports peuvent également être envisagés.

Ce plateau sportif a été réalisé avec l'aide de subventions des parlementaires qui ont souhaité accompagner l'action dynamique de notre commune envers sa jeunesse.

L'actualité pour notre village, c'est aussi l'application des nouvelles dispositions de la loi « NOTRe » avec le transfert de compétences dans de nombreux domaines (urbanisme, assainissement, police municipale...) des communes aux communautés de communes.

Dans ce contexte, afin de pouvoir préserver les règles spécifiques à la Commune, il est apparu nécessaire de prévoir la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

L'étude de la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ne pourra être engagée qu'après avoir reçu l'accord du Préfet.

Des réunions publiques seront réalisées en présence d'un bureau d'étude et l'intervention d'un commissaire enquêteur.

A cet effet, un recueil d'observations sera mis à la disposition des habitants, consultable pendant les horaires d'ouverture de la mairie.

Toutes ces dispositions seront détaillées dans le prochain bulletin municipal.

Enfin, je vous rappelle que vous pouvez suivre l'actualité de notre commune avec des informations utiles sur le site www.neaufles-saint-martin.fr

Bonne lecture
Le Maire, Jean-Pierre FONDRILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 23 septembre à **20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents: Mme BÉZIAN Maud, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTE Delphine, Monsieur CAVÉ Jean-Marie, M.GIUSTI Christophe, M.LEROY Yvan, M.PERNIN David.

Absent(e): Madame FOSSE Christine, Monsieur Olivier BRANLE

Monsieur Jean-Marie CAVÉ a été élu secrétaire de séance.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu et adopté

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE ET DE REPRESENTER LA COMMUNE SUITE A ASSIGNATION DE LA COMMUNE PAR L'ASSUREUR D'UNE HABITANTE DE NEAUFLES SAINT MARTIN

Une habitante de Neaufles a été victime d'un accident le 12 avril 2014 à l'occasion du repas annuel de l'amitié (repas de nos aînés) organisé dans la salle des fêtes de Neaufles Saint Martin.

Une assignation de la commune devant le Tribunal de Grande Instance d'Evreux, en tant qu'organisateur du repas, a été reçue en mairie le 13 août 2015, à la demande de l'assureur de la victime

Monsieur Le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ester en justice, de représenter la commune suite à cette assignation et de valider que Maître Karine ALEXANDRE a été désignée pour intervenir au titre de la commune et celui de GROUPAMA (assureur)

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à agir pour cette affaire et désigne Maître Karine ALEXANDRE pour assurer la défense de la commune.

VALIDATION APPELS D'OFFRES CONTRATS DE FOURNITURE DIRECT ENERGIE ET EDF SUITE A L'APPEL D'OFFRE EFFECTUÉ PAR LE SIEGE

A partir du 1^{er} janvier 2016, Direct Energie deviendra le fournisseur d'électricité des sites d'éclairage public.

Dans le cadre de ce marché, il est proposé ;

Soit une offre de base composée d'une part d'électricité d'origine renouvelable identique à celle présente sur le réseau français (environ 16,4%)

Soit une offre, avec majoration de prix comprenant de 50 % à 100% d'électricité d'origine renouvelable.

Compte tenu du surcoût, la commune retient l'offre de base comprenant 16,4% d'énergie renouvelable.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

AUTORISATION DU CONSEIL AFIN D'ENGAGER DES NEGOCIATIONS EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN TERRAIN CONTIGU A LA MAIRIE

Suite à des documents d'urbanisme reçus en Mairie, concernant les parcelles AC 49, 50 et 57, Monsieur Le Maire informe Le Conseil que ces terrains vont être mis en vente.

Ces parcelles AC n° 49, 50 et 57 sont situées derrière le terrain de la mairie, de l'autre côté du chemin du cimetière.

Monsieur Le Maire explique au Conseil que la commune pourrait éventuellement être acquéreur de ces parcelles afin de disposer de terrains pour d'éventuels aménagements ou constructions.

Après avoir délibéré, Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à engager des négociations en vue de l'acquisition de ce terrain contigu à la mairie.

MODIFICATION DE L'ADRESSE POSTALE DE LA RESIDENCE LES VIGNES

IMPASSE DES CYGNES

Monsieur Le Maire explique au Conseil que du fait que la Résidence Les Vignes soit, Chemin des Vignes, cela est à l'origine de différents problèmes pour des livraisons ou distribution du courrier.

Après s'être précédemment réuni avec les habitants de la Résidence Les Vignes, Monsieur Le Maire informe le Conseil que les résidents proposent : « Allée des Cygnes »

Etant donné que d'autres chemins de la commune sont nommés « Impasse »

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir :

« Impasse des Cygnes »

PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU SIEGE, DU SYNDICAT DES EAUX DU VEXIN NORMAND ET DU SYGOM

Monsieur Le Maire a présenté les rapports 2013 du SIEGE, du SYNDICAT DES EAUX DU VEXIN NORMAND et DU SYGOM.

Ces documents sont à la disposition du public en Mairie

La séance est levée à 22h30.

INFORMATIONS COMMUNALES

RECENSEMENT MILITAIRE :

Nous vous rappelons que cette année, **les jeunes nés en 1999** doivent se faire recenser en mairie, en présentant une pièce d'identité.

L'attestation de recensement délivrée par le secrétariat est nécessaire pour les inscriptions aux examens et au permis de conduire.

Cela leur permettra l'inscription d'office sur la liste électorale dès 18 ans

RAPPEL DES HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30
MARDI JEUDI et VENDREDI de 13 h 30 à 18 h 30
MERCREDI et SAMEDI de 9 h 00 à 12 h 00
Tél : 02.32.55.00.04 Fax 02.32.27.08.31 adresse mail : mairie.neaufles@yahoo.fr

RAPPEL DES HEURES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (9 rue de la Poste) :

MARDI :	8h30	12h00
MERCREDI :	14h30	18h00
JEUDI :	14h30	18h00
VENDREDI :	14h30	18h00
SAMEDI :	9h00	12h00
Tél : 02.32.27.32.52		
FERMETURE LE LUNDI		

Le SYGOM participe à l'acquisition de votre bac à ordures ménagères.

Afin d'aider, les habitants qui désirent s'équiper d'un conteneur pour leurs ordures ménagères, le SYGOM vous rembourse 15 €uros sur son achat !

Chacun est libre d'acheter son conteneur où il le souhaite et le soutien est accordé sous forme de remboursement sur présentation justificatives.

L'offre est destinée exclusivement aux particuliers résidant sur le territoire du SYGOM et est limitée à un remboursement par foyer

Seuls les conteneurs acquis **après le 15 septembre 2015** sont concernés par cette opération.

Le conteneur devra impérativement être d'un volume compris entre 120 et 240 litres, conforme à la norme **EN NF 840** et destiné exclusivement aux ordures ménagères.

Avant d'acheter votre conteneur procurez-vous le formulaire de remboursement et consultez le règlement dans son intégralité.

(Les formulaires et règlements sont disponibles sur simple demande auprès des services du SYGOM : contact@sygom.fr ou à la mairie)

Pour toute autre question, merci de contacter le SYGOM : 02 32 54 47 64 ou contact@sygom.fr

NEAUFLES 'ANIM

A LA SALLE DES FETES



SAMEDI 21 NOVEMBRE 2015 à 20h00

LA BEAUJOLAISE

Organisée par le Comité des Fêtes



REPAS DANSANT Animé par Alexis BOURLIER (accordéoniste)
Réservation à la Boulangerie ou à la Boucherie

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2015 à 20h30



LOTO DE L'ÉCOLE



A la salle des Fêtes

Salle des fêtes



DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2015
A partir de 14h00 maquillage pour les enfants
(Filles et garçons)



SPECTACLE DE NOËL A 15h00 **Avec ROUDOUDOU**

Distribution des cadeaux, suivie d'un goûter pour les enfants
Organisé par le Comité des fêtes et la Commune

JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015 A 15 h00 à la salle des Fêtes



GOÛTER ANIMÉ PAR LES CHANTS DES ENFANTS DE L'ÉCOLE
ET NOS MUSICIENS SWING TIME
Guitare, Piano, Accordéon



REMISE DES COLIS DE NOËL POUR NOS AÎNÉS
Organisé par le C.C.A.S
Distribution des colis à partir de 16h00